

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 15/06/2023

Présents : MM. FERREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), DELESCHAUX Alain, GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude.

Excusé : M. PLANQUE Jean-Pierre.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH SENIORS

D3A

24561001 du 31/05/2023 ST GERMAIN EN LAYE FC / ROSNY SUR SEINE CSM 1

Demande d'évocation de ROSNY SUR SEINE CSM 1 relative au nombre de joueurs mutés de ST GERMAIN EN LAYE FC 1, club en infraction aux obligations du Statut de l'Arbitrage.

La demande concerne le match en rubrique ainsi que les autres matches : acquisition d'un droit indu par infractions répétées aux règlements

La Commission transmet à ST GERMAIN EN LAYE FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 22/06/2023 à 14h00.

FEMININES à 8

CY

25836768 du 10/06/2023 ANDRESY AS 1 / LE PECQ US 1

Réserves du PECQ US 1 relative au nombre du nombre de joueuses mutées d'ANDRESY AS.

Au regard du Règlement de la Coupe des Yvelines Seniors Féminines à 8,

L'inscription sur la feuille de match des joueuses mutées est limitée à 4 joueuses, dont 2 joueuses mutées « hors période » maximum.

Après vérification,

Seules les joueuses ci-dessous sont mutées hors-période normale :

-MARIE Léa licence 2547300338, enregistrée le 12/01/2023

-SANTI Sofiane licence 254739571, enregistrée le 19/10/2022

Aucune joueuse mutée en période normale ne figure sur la feuille de match

En conséquence, la Commission dit :

Réserves recevables mais non fondées

Débit : 43,50€ à LE PECQ US

Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

REPRISE DES DOSSIERS

SENIORS

D3A

24560965 du 04/06/2023 ROSNY S/SEINE CSM 1 / MUREAUX OFC 3

1- Réclamation de ROSNY S/SEINE CSM 1, concernant l'article 7.11 du Règlement Sportif du DYF : **Etant** dans les 5 dernières journées, une équipe ne doit pas comporter plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétition nationale, régionale ou départementale avec une ou plusieurs équipes supérieures de son club.
Sans réponse de MUREAUX OFC

Après vérification,

Seuls 3 joueurs ont participé à plus de 10 matches en équipe supérieure D1, aucun en N3 :

M. AGBATHE Teiddy licence 2546046038 : 20 matches

M. SELBONNE Dymilan licence 254415932 : 18 matches

M. HEDANI Mohand Ouamar licence 254986049 : 13 matches

En conséquence, la Commission dit :

Réclamation recevable mais non fondée

Débit : 43,50€ à ROSNY SUR SEINE CSM

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

2- Réclamation de ROSNY S/SEINE CSM 1 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Sans réponse de MUREAUX OFC

Après vérification,

L'équipe supérieure MUREAUX OFC 2 jouait le même jour contre VOISINS FC 1 en D1

L'équipe supérieure MUREAUX OFC 1 a joué la veille contre LES ULIS en N3 (aucun joueur n'a participé au match en rubrique)

En conséquence, la Commission dit :

Réclamation recevable mais non fondée

Débit : 43,50€ à ROSNY SUR SEINE CSM

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U13 DEPARTEMENTAL

Poule A2

25752910 du 03/06/2023 HARDRICOURT MEZY US 2 / BALLON JEUNESSE 2

Réponse d'HARDRICOURT US, remerciements.

L'équipe 1 de BALLON JEUNESSE ayant déclaré forfait, au regard de l'article 23.1 du Règlement Sportif du DYF, l'équipe BALLON JEUNESSE 2 est déclarée forfait.

Transmis à la Commission du Foot Animation

Motif : match perdu par pénalité à BALLON JEUNESSE 2

Nota : M. Rémi FERREY n'a participé ni aux débats, ni à la délibération

~ ~ ~ ~ ~

VERNEUIL SUR SEINE US :

Suite aux décisions prises par la Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations de la Ligue, lors de ses réunions des 1^{er} et 08/06/2023, prononçant l'annulation de la licence 2022 / 2023 de 19 joueurs Seniors, Seniors U20, Seniors Vétérans, U19, U14 et Senior féminine de VERNEUIL SUR SEINE US, dont les certificats médicaux ayant permis la délivrance d'une licence ont été falsifiés.

COMPLEMENT AU PV 1762 / Match non homologué

D4A

24561265 du 14/05/2023 ENT. MEZIERES SERBIE 1 / VERNEUIL FOOT 2

Inscription sur la feuille de match de M. BAYRAM Berkan

Match perdu par pénalité à VERNEUIL FOOT 2 (- 1point, 0 but) pour en attribuer le gain à ENT. MEZIERES SERBIE 1 (3 points, 0 but)

Amende : 100€ à VERNEUIL SUR SEINE US

Motif : Participation d'un joueur non licencié (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

S'agissant des matches homologués :

SENIORS D2A

24560620 du 18/09/2022 VERNEUIL FOOT 1 / VERSAILLES 78 FC 3 : 1 joueur

24560625 du 25/09/2022 HOUILLES AC 3 / VERNEUIL FOOT 1 : 1 joueur

24560633 du 02/10/2022 CARRIERES GRESILLONS AS 1 / VERNEUIL FOOT 1 : 1 joueur

24560645 du 16/10/2022 VERNEUIL FOOT 1 / CHAMBOURCY ASM 1 : 1 joueur

24560650 du 06/11/2022 GUYANCOURT ES 1 / VERNEUIL FOOT 1 : 1 joueur

24560660 du 27/11/2022 VERNEUIL FOOT 1 / BOIS D'ARCY AS 1 : 1 joueur

24560665 du 04/12/2022 VERNEUIL FOOT 1 / CHATOU AS 2 : 1 joueur

24560636 du 22/01/2023 VERNEUIL FOOT 1 / TRAPPES ES 2 : 1 joueur
24560711 du 12/02/2023 CHAMBOURCY ASM 1 / VERNEUIL FOOT 1 : 2 joueurs
24560699 du 05/03/2023 VERNEUIL FOOT 1 / CARRIERES GRESILLONS AS 1 : 2 joueurs
24560716 du 12/03/2023 VERNEUIL FOOT / GUYANCOURT ES 1 : 1 joueur
24560691 du 02/04/2023 VERNEUIL FOOT 1 / HOUILLES AC 3 : 2 joueurs
24560731 du 16/04/2023 CHATOU AS 2 / VERNEUIL FOOT 1 : 1 joueur
24560686 du 23/04/2023 VERSAILLES 78 FC 3 / VERNEUIL FOOT 1 : 1 joueur

SENIORS D4A

24561179 du 06/11/2022 VERNEUIL FOOT 2 / VAUXOISE 1 : 1 joueur
24561189 du 27/11/2022 VERNEUIL FOOT 2 / BREVAL LONGNES FC 1 : 1 joueur
24561199 du 11/12/2022 VERNEUIL FOOT 2 / ENT MEZIERES SERBIE 1 : 1 joueur
24561204 du 15/01/2023 VERNEUIL FOOT 2 GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1 : 1 joueur
24561163 du 22/01/2023 MANTES USC 1 / VERNEUIL FOOT 2 : 2 joueurs
24561226 du 05/02/2023 CARRIERES GRESILLONS AS 2 / VERNEUIL FOOT 2 : 1 joueur
24560250 du 19/03/2023 VERNEUIL FOOT 2 / GARGENVILLE STADE 2 : 2 joueurs
24561255 du 26/03/2023 BREVAL LONGNES FC 1 / VERNEUIL FOOT 1 : 3 joueurs
24561218 du 02/04/2023 LIMAY ALJ 2 / VERNEUIL FOOT 2 : 1 joueur
24561245 du 09/04/2023 VAUXOISE ES 1 / VERNEUIL FOOT 2 : 2 joueurs
24561213 du 23/04/2023 VERNEUIL FOOT 1 / VINSKY FC 1 : 1 joueur

COUPE DU COMITE SENIORS

25379868 du 20/11/2022 MONTESSON US 2 / VERNEUIL FOOT 2 : 1 joueur
25473761 du 08/01/2023 VERNEUIL FOOT 2 / VALLEES 78 FC 2 : 2 joueurs
25671401 du 19/02/2023 VERNEUIL FOOT 2 / BREVAL LONGNES 2 : 1 joueur

VETERANS D2

24587782 du 18/09/2022 CONFLANS FC 11 / VERNEUIL FOOT 11 : 4 joueurs
24587795 du 02/10/2022 VERNEUIL FOOT 11 / GARGENVILLE STADE 11 : 4 joueurs
24587787 du 09/10/2022 MONTESSON US 11 / VERNEUIL FOOT 11 : 5 joueurs

24587808 du 16/10/2022 TRIEL AC 11 / VERNEUIL FOOT 11 : 4 joueurs
24587815 du 06/11/2022 VERNEUIL FOOT 11 / CHAMBOURCY ASM 12 : 3 joueurs

24587822 du 13/11/2022 CHATOUA AS 11 / VERNEUIL FOOT 11 :

YVELINES FOOTBALL N° 1763

3 joueurs
24587828 du 27/11/2022 VERNEUIL FOOT 11 / PORT VERNEUIL US 11 : 4 joueurs
24587833 du 04/12/2022 MAULOISES US 11 / VERNEUIL FOOT 11 : 3 joueurs
24587838 du 11/12/2022 VERNEUIL FOOT 11 / GUERVILLE ARNOUVILLE AS 11 : 4 joueurs
24587843 du 15/01/2023 ENT MEULAN-ASFG 11 / VERNEUIL FOOT 11 : 5 joueurs
24587800 du 22/01/2023 VERNEUIL FOOT 1 / AUBERGENVILLE FC 11 : 4 joueurs
24587861 du 05/02/2023 GARGENVILLE LAINVILLE 11 / VERNEUIL FOOT 11 : 5 joueurs
24587874 du 12/02/2023 VERNEUIL FOOT 11 / TRIEL AC 11 : 6 joueurs
24587881 du 12/03/2023 CHAMBOURCY ASM 12 / VERNEUIL FOOT 11 : 4 joueurs
24587888 du 19/03/2023 VERNEUIL FOOT 11 / CHATOU AS 11 : 2 joueurs
24587894 du 26/03/2023 VERNEUIL PORTUGAIS US 11 / VERNEUIL FOOT 11 : 4 joueurs
24587853 du 02/04/2023 VERNEUIL FOOT 11 / MONTESSON US 11 : 5 joueurs
24587899 du 16/04/2023 VERNEUIL FOOT 11 / MAULOISE US 11 : 4 joueurs
24587848 du 23/04/2023 VERNEUIL FOOT 11 / CONFLANS FC 11 : 6 joueurs

COUPE DES YVELINES VETERANS

25048072 du 25/09/2022 VERNEUIL FOOT 11 / VESINET FC 11 : 4 joueurs
25295635 du 23/10/2022 VERNEUIL FOOT 11 / POIGNY LA FORET US 11 : 5 joueurs
25379888 du 20/11/2022 CONFLANS PORTUGAIS 11 / VERNEUIL FOOT 11 : 5 joueurs
25474436 du 08/01/2023 HOUDANAISE RC 11 / VERNEUIL FOOT 11 : 4 joueurs
25671410 du 19/02/2023 VERNEUIL FOOT 11 / BEYNES FC 11 : 2 joueurs

U14 D1

24928264 du 24/09/2022 TRAPPES ES 1 / VERNEUIL FOOT 1 : 1 joueur
24928276 du 01/10/2022 VERNEUIL FOOT 1 / MAUREPAS AS 1 : 1 joueur
24928288 du 08/10/2022 VERSAILLES 78 FC 3 / VERNEUIL FOOT 1 : 1 joueur
24928298 du 15/10/2022 VERNEUIL FOOT 1 / LIMAY ALJ 1 : 1 joueur
24928314 du 19/11/2022 VERNEUIL FOOT 1 / MANTOIS 78 FC 3 : 1 joueur
24928322 du 03/12/2022 GUYANCOURT ES 1 / VERNEUIL FOOT 1 : 1 joueur
24928330 du 14/01/2023 VERNEUIL FOOT 1 / POISSY AS 2 : 1 joueur
24928277 du 04/02/2023 MAUREPAS AS 1 / VERNEUIL FOOT 1 : 1 joueur
24928289 du 11/02/2023 VERNEUIL FOOT 1 / VERSAILLES 78 FC 3 : 1 joueur

24928299 du 11/03/2023 LIMAY ALJ 1 / VERNEUIL FOOT 1 : 1 joueur
24928307 du 25/03/2023 VERNEUIL FOOT 1 / SARTROUVILLE ES 1 : 1 joueur
24928315 du 01/04/2023 MANTOIS 78 FC 3 / VERNEUIL FOOT 1 : 1 joueur
24928323 du 15/04/2023 VERNEUIL FOOT 1 / GUYANCOURT ES 1 : 1 joueur

COUPE DES YVELINES U14

25474566 du 07/01/2023 TRAPPES ES 1 / VERNEUIL FOOT 1 : 1 joueur

En application de l'article 147 des Règlements Généraux :
« L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. »
Les matches ci-dessus étant homologués la Commission ne peut pas revenir sur leur résultat.

La Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline de 1^{ère} instance

Motif : Participation depuis le début de saison de 19 joueurs dont la licence a été annulée par la Ligue

Nota : MM. Paul DRAY et Henri-Claude LAUBY n'ont participé ni aux débats, ni à la délibération